



## MEMENTO

### Commande d'un certificat de capacité matrimoniale (mariage au Vietnam)

La "[Demande d'un certificat de capacité matrimoniale](#)" (formulaire 034B, disponible sur Internet) et la "Déclaration relative aux conditions requises pour le mariage" (formulaire 035, disponible uniquement au guichet du Consulat) doivent être présentées par les deux partenaires au Consulat général de Suisse à Hô Chi Minh-Ville. Si le/la fiancé(e) vit en Suisse, il/elle peut présenter la déclaration et la demande directement au bureau d'état civil de la commune de domicile. Pour obtenir un certificat de capacité matrimoniale suisse, les documents suivants doivent être présentés au Consulat général de Suisse à Hô Chi Minh-Ville :

#### **Documents de la personne de nationalité vietnamienne:**

1. Extrait actuel du registre des naissances
2. Attestation de domicile (**le livret de famille n'est pas accepté**)
3. Attestation de l'état civil et :
  - en cas de divorce: extrait actuel du registre des divorces du dernier mariage
  - en cas du décès du précédent époux/épouse: extrait du registre des décès et acte de mariage de l'union précédente
4. Passeport original valide au moins une année

La date de délivrance des documents originaux énumérés des points 1 à 3 ne peut être antérieure de plus de 6 mois. Les documents originaux doivent d'abord être authentifiés par la section consulaire du Ministère des affaires étrangères à Hanoï ou à Ho Chi Minh Ville (certification consulaire), puis traduits dans une langue nationale suisse.

#### **Documents à présenter pour les citoyen(nes) suisses:**

1. Passeport (copie)
2. Si la personne réside à l'étranger : attestation de domicile délivrée par les autorités locales ou certificat d'immatriculation délivré par le Consulat général (à payer directement au Consulat général). Le document ne doit pas dater de plus de 6 mois.
3. **Données complémentaires nécessaires:** adresse de domicile exacte, noms et prénoms des parents, lieu de naissance et indication de l'état civil (célibataire, divorcé/e, veuve/veuf).

#### **Prise de rendez-vous :**

Veillez prendre rendez-vous par téléphone avec le Consulat général.

Le certificat de capacité matrimoniale est délivré par les services de l'état civil en Suisse et envoyé au Consulat général à Hô Chi Minh-Ville. La délivrance d'un certificat de capacité matrimonial peut prendre deux à trois mois, voire plus selon la saison. Les frais de commande d'un certificat de capacité matrimoniale suisse doivent être payés en espèces en monnaie locale lors de la présentation des documents mentionnés ci-dessus. Le Consulat général fournira les informations sur les frais à payer lors de la présentation des documents.

Si un mariage a été contracté au Vietnam, il doit également être inscrit dans les registres de l'état civil suisse. À cette fin, un extrait original du registre des mariages avec les certifications susmentionnées et les traductions des autorités vietnamiennes doit être présenté au Consulat général de Suisse. Si la personne de nationalité vietnamienne souhaite s'établir en Suisse dans le cadre du regroupement familial, elle doit, outre l'extrait du registre des mariages, présenter simultanément un extrait du casier judiciaire n° 2 (si le canton l'exige) et une demande de visa (type D) en trois exemplaires avec 4 photos d'identité.